



Réunion CIQ Arenc-Villette au sujet de l'église de St Martin d'Arenc 01/04/2025

Participants :

- Les membres du CA du CIQ étaient présents. Le président du CIQ était excusé.
- Un habitant MIM-2
- Les représentants de différents collectifs / associations / entreprises
 - Neo
 - Mana
 - Yaya Bricola
 - Dream Machine
 - Cabarai

Cette réunion avait pour objet de recueillir les souhaits des habitants du quartier pour fournir des éléments à PR'OPTIM, l'organisme chargé par le Département des Bouches-du-Rhône (CD13) et l'EPEAM, de travailler sur le programme de la rénovation de l'église de St Martin d'Arenc.

Un seul habitant était présent, ce qui peut sembler étonnant compte-tenu de la mobilisation qui avait eu lieu lorsqu'il s'agissait de protéger l'église afin d'éviter sa démolition.

Peut-être que la plupart des résidents pensent que la destruction n'est plus d'actualité. Mais le CIQ précise que rien n'est fini et que, si l'option d'une destruction totale semble écartée, la destruction partielle quant à elle, est toujours d'actualité.

Le CIQ rappelle que cette option est fermement rejetée.

Les représentants des collectifs ont présenté différentes idées pour l'utilisation du site, basées sur des expériences réussies ailleurs et des rencontres qu'ils ont eues avec des habitants du quartier :

- Organisation d'expositions temporaires (la collection d'œuvres de la ville de Marseille est sous-exploitée, les archives municipales / départementales pourraient aussi être utilisées), mais en visant une présentation plus « vivante » que les musées traditionnels. Certains membres des collectifs travaillent déjà avec le MUCEM. L'exemple de la maison populaire de Montreuil a été cité : <https://www.maisonpop.fr/la-maison-populaire>
- Organisation de spectacles (scènes émergentes, jeunes artistes, musique expérimentale).
- Ateliers à destination des habitants (des plus jeunes aux plus âgés, projets intergénérationnels) : musique, danse, outils numériques, cuisine pour les enfants en particulier, écriture, projet « Biosphère expérience ».
- L'importance de la préservation des espaces verts est prise en compte, l'utilisation d'une partie de la surface disponible pour des jardins partagés / pédagogiques peut être envisagée. La question de relier ces espaces verts au jardin existant (jardin des archives) est posée. Le CIQ signale qu'il y a une zone de stationnement « traversante » utilisée par les archives entre le jardin des archives et le terrain de l'église.

Les membres du CIQ ont attiré l'attention sur l'importance du modèle économique qui sera présenté aux décideurs, compte-tenu des difficultés de financement par les entités publiques, difficultés qui ont peu de chances de se résoudre à court ou moyen terme : le département a indiqué qu'il ne financera pas le fonctionnement du site, les animateurs des tables de quartier ont du mal à trouver des financements pour leurs activités.

Les collectifs indiquent qu'ils ont des modèles éprouvés qui ne font pas appel qu'à des financements publics, mais aussi à des financements privés (mécénat de fondations de grandes entreprises, dans le cadre des obligations de ces entreprises dans le domaine RSE), ainsi qu'aux recettes des événements payants qui sont organisés (spectacles, buvette).

Le CIQ rappelle le souhait des habitants, qui est de conserver la structure de l'église, avec les adaptations utiles à l'usage qui sera fait du bâtiment (en particulier les obligations concernant la réception du public : accès PMR, sorties de secours).

La question de la conservation des voûtes (qui ne sont pas structurelles et pourraient donc être supprimées) est évoquée : si des usages musicaux sont prévus il peut être intéressant de les conserver, pour des expositions la création de puits de lumière peut être intéressante.

Le CIQ a aussi attiré l'attention sur la nécessité de prendre en compte les questions de sécurité dans les aménagements prévus et dans la façon dont les espaces seront gérés (jour/soir/nuit).

Les problèmes enregistrés avec le jardin des archives (ou d'autres espaces verts de Marseille), qui doivent être fermés la nuit (voire gardiennés pendant la journée) ne doivent pas être ignorés.

Les collectifs indiquent qu'il est démontré que la mise en place d'activités à destination des habitants fait baisser le niveau de délinquance.

De même la question des habitants des immeubles situés à proximité immédiate de l'église est évoquée : ils ne doivent pas subir de nuisances générées par les activités qui auront lieu dans le bâtiment.

Il faut tirer les leçons de l'utilisation (maintenant terminée) du Dock des Suds, qui a entraîné des nuisances sonores pour les résidences immédiatement voisines (qui ne sont pas sur le territoire du CIQ Arenc-Villette), mais aussi des nuisances pour des résidences plus éloignées (qui sont sur le territoire du CIQ) avec en particulier la transformation de certains accès parkings en urinoirs par le public sortant des spectacles.

Les collectifs indiquent que le nombre de personnes pouvant être accueillies dans le bâtiment est évidemment plus réduit. Le CIQ précise que le bâtiment dispose d'une surface de 900 m², ce qui permet d'accueillir, selon les aménagements, entre 400/500 personnes debout.